Lyon Mag 20180621

Expusion d’un squat pour mineurs étrangers à Lyon

LyonMag

Le collectif des jeunes qui se chargent de trouver des lits chez l’habitant pour les mineurs isolés se trouve dans une position difficile.
Les chambres, canapés, oreillers disponibles sont de plus en plus rares à mesure que les étudiants qui "offrent" généreusement des places rendent leur appartement pour les vacances. Cela fait donc moins d’autant moins de place à accorder aux mineurs étrangers qui continuent à arriver à Lyon. Face à cette situation, ce collectif d’étudiants avait réussi dimanche à s’introduire dans deux bâtiments abandonnés situé au coin de la rue Richerand et des petites sœurs dans le 3e arrondissement de Lyon.
Passé le délai légal de 48h, ces militants du logement des mineurs étrangers pensaient être à l’abri d’une expulsion qu’aurait pu demander le propriétaire des murs. Car passé les 48 premières d’occupation d’un logement vide par des personnes, il faut nécessairement une décision judiciaire pour procéder à une expulsion.
Ce jeudi matin, alors que les forces de police se positionnaient petit à petit devant les bâtiments en question, les membres du collectif ne cessaient de rappeler cette disposition légale.

Il semblerait en fait que la procédure qui était encore en cours à 14h30 soit directement issue d’une décision du Parquet dans le cadre d’une procédure de flagrant délit qui aurait été constatée lors de l’arrivée des jeunes dans le bâtiment dimanche 18 juin.
Quelle que soit l’issue de ce rapport de force, la situation des mineurs étrangers n’est pas en voie d’être réglée.

@lemediapol